

UN REcul DU DIALOGUE SOCIAL INACCEPTABLE !

Monsieur le Président,

Avec une participation particulièrement élevée de 95 % aux dernières élections professionnelles de 2014, les agents de la DDFIP de Loir-et-Cher ont montré leur attachement à la démocratie sociale et à la vie syndicale. C'est tout aussi vrai au niveau national avec 86 % de participation.

Affichant un mépris assumé du dialogue social, la Direction Générale veut, de façon totalement unilatérale et brutale, en cours de mandat, interdire aux élus, tant au plan national que local, d'assumer pleinement leurs responsabilités et leurs missions, définies après de longues négociations lors de la fusion entre les deux ex directions. Elle veut diviser par deux les autorisations d'absence consacrées aux Comités Techniques et aux Commissions administratives paritaires. De plus, elle impose aux directions locales de dupliquer ce schéma, sans aménagement possible. Pour la DG nous devons choisir entre la préparation ou le compte rendu, mais pas pouvoir faire les deux !!

Avec cette attaque frontale contre le dialogue social, dès demain, les représentants du personnel seront dans d'énormes difficultés, voire dans l'impossibilité de défendre les droits et garanties des agents, et plus généralement leurs conditions de vie au travail et leurs missions. Car à travers les représentants du personnel c'est bien les règles de gestion, les droits et garanties que vise la Direction Générale ! Les organisations syndicales de Loir-et-Cher dénoncent également la volonté de la DGFIP de restreindre encore les moyens de ce dialogue social malade en tentant de dissuader les suppléants d'assister aux instances en leur refusant le remboursement de leur frais pour y assister : cette attitude est purement scandaleuse ! De plus, intervenant en cours de mandat, ces évolutions impacteront les organisations syndicales de manière inégale, selon les choix faits au moment de composer les listes aux dernières élections professionnelles de 2014.

Les sections syndicales de l'intersyndicale de Loir-et-Cher, attachées au respect de la démocratie, aux droits des élus du personnel, tout comme à la défense individuelle et collective des agents, condamnent sans appel le «diktat» de la DGFIP et exigent le retrait de ces régressions inacceptables.

Les organisations de l'intersyndicale de Loir-et-Cher exigent :

- Le maintien des droits existants pour le fonctionnement des CAPL et des CTL
- Des moyens aux élu(e)s et représentant(e)s des personnels pour accomplir leur mandat et assurer la défense des droits et garanties des agents.